



LAUDA GUIDICELLI

Une hyperactive à l'exécutif

P4

EDF

Faire face aux aléas climatiques

P6



ODARC

Lionel Mortini, du local au global

Interview P18



1,60€



ÉDITOS P3 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

24^o

Latinità
presenta

festival de

Cine

Español

J

Latinoamericano

16 - 24
de febrero
de 2018

Espace
Diamant
Aiacciu



À lire!

À quelques heures d'un appel à une mobilisation des forces vives par les présidents de la Collectivité de Corse, ce 3 février à Ajaccio, cité impériale, lieu de visite du Président Macron trois jours plus tard, certes, mais surtout préfecture de France, je ne peux que constater un malaise grandissant.

Malaise quand l'État se fait muet face non pas au « problème corse » comme on peut l'entendre là-bas mais à la « question corse » comme on le dit ici. Le gouvernement en place aurait-il été aussi silencieux si la gouvernance en Corse avait été plus conforme à ses attentes politiques ?

Malaise quand on parle d'une madame Corse pour désigner Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur. Parle-t-on d'une madame Bretagne, d'un monsieur Pays Basque ? Cette dénomination est clairement porteuse d'une flagrante légèreté au mieux, d'un mépris annoncé au pire, quant au possible dialogue afin de répondre aux attentes de tous les Corses.

Malaise quand la mobilisation populaire n'est pas souhaitée par tous les représentants politiques et l'ensemble de la population insulaire ou du moins pas avant la visite présidentielle et sa possible expression. Car à un discours de fermeture proclamé, ici, le 6 février, nul besoin de faire appel aux forces vives tant il me semble évident que tous les Corses se lèveront comme un seul homme pour défendre une histoire, un héritage culturel, une identité mais aussi pour faire prendre conscience des difficultés liées à l'insularité.

Enfin, non pas un malaise mais une angoisse. Celle que ce rassemblement soit ponctué de heurts, a minima, parce-que la Corse sera regardée ce 3 février, attendue au tournant par de nombreux commentateurs dont certains seront prêts à dégainer leurs phrases assassines si nous tombons dans le piège de l'expression par la violence. Ce que nous ne souhaitons pas. Ce que nous ne voulons plus! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A nomofobia

Di più in più, u telefoninu hè presentatu cum'è qualcosa di periculosu per a salute. Dapoi a cumercializzazione di u primu mudellu di Motorola, u DynaTac 8000, u 6 di marzu di u 1983, à i Stati Uniti, sò stati francati tanti passi. Tandù, si trattava d'un arnese di comunicazione. Oghje, hè surghjente di parechje minacce frà e quale una gestione affannante di i raporti suciali. Aspessu, i risultati prodotti sò cuntrarri à u so scopu iniziale. Ci hè un problema chì vene soprattutto da a dipendenza in qualità di comunicazione ch'ellu inghjenna u telefoninu. L'omu hè invitatu à ghjivà si ne pocu impreme l'occasione. A definizione di a comunicazione hè di tucà è di scambà cù qualchissia altru, ma ind'u casu si quessu hè imperfettu o indernu, ci pudimu dumandà s'ellu si pò torna parlà di comunicazione. Infatti, sorte u so telefoninu per via d'annoiu, per divertè si è chjamà à qualchissia, hè propiu avà un'abitudine. Diventa dunque superficiale. Ogni ghjornu, in carrughju o puru in casa, ùn si conta più a ghjente appiccicata à u so telefoninu. Per certi, u telefoninu hè quasi un amicu ubligatu. Hè bellu essenziale. Ci sò inchieste serie assai, realizzate ind'u mondu sanu, chì anu mostratu pocu fà chì 66 percentu di e persone risentenu una vera suffranza quand'elle sò spiccate da u so telefoninu. Oghje, parlanu ancu d'una malattia chjamata a nomofobia di a quale u diannosticu hè ghjustappuntu a suffranza d'un avè u so telefoninu à purtata di manu, a paura d'esse ne spiccatu, cù un sentimu di pressione, a respirazione corta, u curaghjine, u tremulime o u batticore. Ognunu si pò fà u so propiu diannosticu da per ellu. Si vò verificate sempre induv'ellu si trova u vostru telefoninu o si vò site angosciatu assai da u fattu di perde lu. Podenu i casi i più stremi purtati à un'ospitalizzazione. Sta dipendenza dà corpu à parechje difficoltà di concentrazione è d'amparera, in particolare per i giovani. Eppo, per parechje ghjente, e ghjurnate s'organizeghjanu à l'ultima, secondu u tempu persu nant'à u telefoninu chì si paspa ore è ore, mentre ch'ella cuntinueghja a vita à l'ingiru, senza sè. Ùn si rispetta più nimu è più nunda. Quessa a sapimu, ghjè semplice cum'è una telefonata, ma femu nice d'un crede ci. ■

À MODUNOSTRU
À MODUNOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR



• Fondateur Louis Rioni •

Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos ?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

LA PROMO À 70%
FRANCE, 2018

LA VICTOIRE
OU LA MORT!



LAUDA GUIDICELLI

UNE «HYPERACTIVE» SUR LES BANCS DE L'EXÉCUTIF

À 32 ans, la plus jeune conseillère exécutive

de la mandature jongle avec ses multiples casquettes.

Outre son engagement politique, cette psychologue

clinicienne est aussi connue pour ses activités

associatives, notamment au sein du Collectif du 5 mai.

Portrait d'un des atouts jeunesse de Femu a Corsica.

Elle est la benjamine du Conseil Exécutif de Corse. Lauda Guidicelli, 32 ans, a fait son entrée de l'autre côté de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse le 2 janvier dernier, après une première expérience comme conseillère territoriale lors de la précédente mandature. «J'ai été surprise. Personne ne me pressentait à ce poste-là. Pour moi c'est une consécration. Je suis très honorée que le président et les conseillers exécutifs me confient ces nouvelles délégations de la jeunesse, des sports et de l'égalité hommes-femmes», sourit-elle en poursuivant: «Ce qui est important dans cette mission qui m'est confiée, c'est de revenir à une politique au service de l'humain, ce qu'on a un peu oublié». «Je pense que c'est un signal important d'avoir mis quelqu'un de jeune à ce poste, car cela permet de montrer que la politique ce n'est pas qu'une affaire d'élite, que les jeunes peuvent aussi avoir des responsabilités», ajoute-t-elle. Mais il faut dire que si de telles fonctions ont été confiées à cette Bastiaise d'origine, ce n'est pas, loin s'en faut, du seul fait de son jeune âge. Forte d'un dynamisme notoire et de son sourire communicatif, Lauda Guidicelli se distingue aussi par sa capacité de travail, une qualité nécessaire au vu de la mission qui l'attend. En témoignent ses longues années d'études effectuées entre Corte, Aix-en-Provence et Paris. Au terme d'un beau parcours universitaire, la brillante étudiante décrochera non pas un mais deux Master 2 en Droit et Histoire des idées politiques et en Psychologie clinique et Psychopathologie. Avant de revenir dans sa ville natale, une fois ses diplômes en poche. Elle intègre alors la fonction publique hospitalière et devient psychologue clinicienne au sein de la maison des adolescents de Bastia. Un rôle qui lui tient fortement à cœur. «Même avec mes nouvelles fonctions, je compte maintenir ma profession. C'est un travail que j'ai amorcé et qui peut durer sur une longue période. Il est hors de question de privilégier la politique à mon travail. Je pense que l'on peut faire les deux. Et puis c'est important d'être enraciné sur le terrain car cela permet d'être bien ancré dans la réalité», insiste-t-elle, en dévoilant toujours avoir eu à cœur cette volonté de s'investir aux côtés des gens. C'est aussi sûrement ce trait de caractère qui l'a poussée à se lancer en politique il y a une dizaine d'années. «À l'époque, dans le cadre de mes études de droit, j'effectuais mes stages au cabinet de Gilles Simeoni. Cela m'a permis de découvrir l'homme, puis la démarche Inseme per Bastia. À partir de là, je me suis pleinement investie, ce qui a débouché sur ma présence sur les listes des municipales de 2014 et des territoriales de 2015 et 2017», raconte-t-elle.

Loin de s'arrêter à ses seules activités professionnelles et politiques, l'inépuisable jeune femme est aussi activement engagée dans le domaine associatif avec l'association Mantinum qui organise des événements sportifs à Bastia dont la Spassighjata, trail organisé vers le 8 décembre, qui a aussi pour objectif de faire connaître le patrimoine de la ville.

Mais c'est sous une autre casquette associative, qu'elle arbore depuis de nombreuses années, qu'elle a fait ses premiers pas face aux médias. «Mon premier combat a été avec le collectif des victimes de Furiani, même si c'est ma sœur Josepha qui a entamé les démarches et qui est présidente de l'association. Nous voulons faire de la date du 5 mai une date de commémoration afin que l'on n'oublie pas qu'il y a eu une catastrophe et que cela serve aussi de leçon par rapport à toutes les déviances du foot business», rappelle-t-elle. Une revendication chère aux deux sœurs car elles perdirent leur père, technicien à RCFM, ce jour noir de 1992. «Aujourd'hui, le collectif continue la démarche, moi je le ferai par rapport à ma position si je suis appelée en tant que politique car le collectif est apolitique et c'est important de garder cette neutralité», indique la conseillère exécutive.

«Tous ces engagements sont en lien avec ma personnalité. J'aime être au contact des gens et essayer d'améliorer modestement leur quotidien par le sport, la psychologie ou encore par la politique. Toutes ces casquettes me permettent en plus d'évoluer et d'apprendre tout le temps», résume-t-elle avant de conclure en plaisantant: «Oui, je pense que je suis un peu hyperactive, mais j'ai aussi mon petit coin à moi où je lis et profite de ma famille et de mes amis qui me soutiennent et m'accompagnent». ■

Manon PERELLI



Photo DR



EDF Faire face aux aléas climatiques

Dérèglement climatique, tempêtes de vent, de neige, périodes de sécheresse ou inondations, incendies, autant d'évènements qui ont un impact sur la fourniture d'électricité. Pourtant, sans Fée Electricité, plus de chaleur, plus de lumière, plus de boulot, de soins... Pas de portable non plus, ni d'internet, ni de réseaux sociaux... On est perdu ! Quels sont les moyens mis en œuvre par EDF en Corse pour assurer une fourniture régulière et éviter les trop longues pannes. Questions à Michael Mechali, Directeur de cabinet, responsable stratégie et communication d'EDF Corse

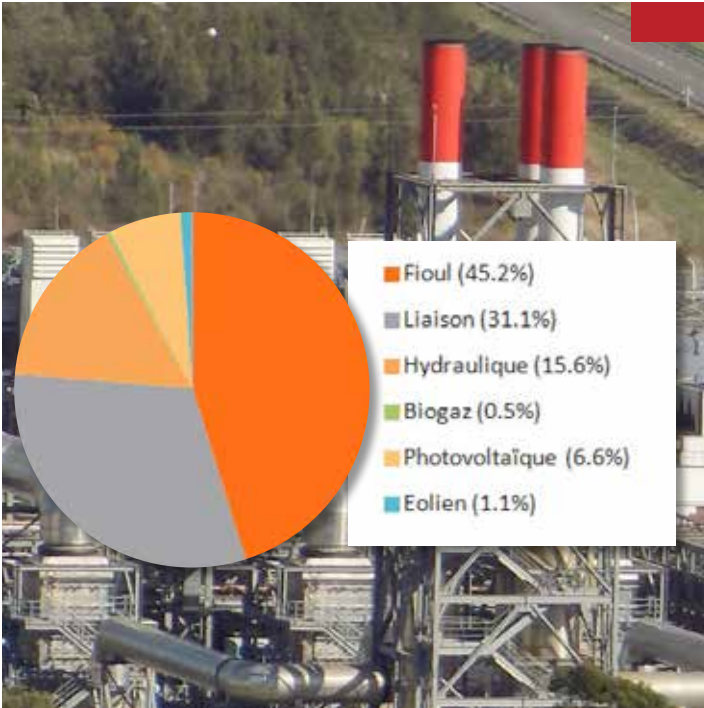
Propos recueillis par Claire GIUDICI

LE «MIX ÉNERGÉTIQUE»

corse repose sur un trépied équilibré entre énergies renouvelables, thermique et interconnexions avec l'Italie. Les moyens de production photovoltaïques sont apparus dans les années 2010, en Corse comme sur le continent. Cependant, pour faire face à la croissance soutenue de la consommation (environ 3,8 %), le plan énergétique de la Corse 2005-2025 a acté les moyens à mettre en œuvre. Ainsi, ont été réalisés par EDF : une deuxième interconnexion avec le câble SARCO reliant Sardaigne et Corse de 100 MW, la mise en service d'une turbine à combustion de 20 MW, le renouvellement de l'une des deux centrales thermiques de l'île – celle de Lucciana de 120 MW –, l'aménagement hydroélectrique du Rizzanese de 55 MW, le raccordement de près de 1700 installations photovoltaïques dont 34 sur le réseau moyenne tension (d'une puissance supérieure à 250 kVA). Aujourd'hui, le potentiel de puissance est de 876 MW, dont 41% d'énergies renouvelables.

Concernant le transport de l'électricité, en 2013, le réseau haute tension 200 kV était en aérien sur 158 km et, pour le 150 kV, en souterrain sur 10,5 km et en sous-marin sur 6,8 km. Le réseau haute-tension 90 kV était aérien sur 753 km et souterrain sur 27,7 km. Sur la moyenne tension, l'aérien représentait 3158 km et le souterrain 1975 km. Pour les lignes basses tension, l'enfouissement avait été réalisé sur 2003 km et 3105 km étaient en aérien. Les programmes de rénovation et d'enfouissement se poursuivent.

■ [Source : site internet EDF Corse]



En 2005, confrontée aux pics de consommations hivernaux, la Corse avait connu des coupures à répétition. De tels événements pourraient-ils se produire de nouveau ?

La Corse connaît deux pics de consommation : en hiver, surtout par période de grand froid, puis en été, période durant laquelle l'île est confrontée à une augmentation de la population, notamment touristique, et plus particulièrement dans le sud. Les leçons de 2005 ont été tirées. Le plan 2005/2025 prévoyait de nouveaux moyens de production qui sont depuis, pour large part mis en place. La fourniture d'électricité repose sur un trépied : le renouvelable, le thermique et les interconnexions avec la Sardaigne et l'Italie. Le renouvelable apporte un tiers de l'électricité de la Corse principalement par le biais des centrales hydroélectriques, renforcées avec la mise en service en 2013 du barrage du Rizzanese. La part du solaire photovoltaïque est également en augmentation. S'y ajoutent l'éolien et le biogaz. La part de thermique vient de la nouvelle centrale de Lucciana, plus puissante que la précédente, et celle du Vazzio qui sera à échéance 2023 remplacée par celle du Ricantu. Lucciana et le Ricantu peuvent fonctionner au diesel mais sont prévues pour tourner au gaz dès qu'il sera disponible. Les liaisons avec la Sardaigne (SARCO) et l'Italie (SARCOI) constituent le troisième pied du dispositif, sachant que, pour plus de sécurité, il est prévu de doubler le câble d'interconnexion avec l'Italie. Nous avons donc une gestion sereine de la fourniture d'énergie : les stocks d'eau sont surveillés et gérés, la maintenance des centrales se fait au moment où les pics de consommation sont au plus bas (au printemps par exemple) et nous disposons d'un dispositif de « dispatching » analysant les besoins au plus près de façon à les mettre en relation avec la production et réguler l'ensemble.

Les principales difficultés, concernant la fourniture d'électricité, semblent néanmoins liées aux lignes électriques.

Combien de kilomètres de lignes EDF sur la Corse ?

En effet, la Corse est une île mais plus encore, c'est une montagne. Le réseau électrique est particulièrement étendu pour desservir jusqu'aux plus petits villages de l'intérieur. Nous avons près de 11 800 kilomètres de réseau, dont environ 1000 kilomètres en très haute tension, 5300 en moyenne tension et 5500 en basse tension. Pour assurer une meilleure qualité de service, il est particulièrement surveillé. Quarante de nos agents sont d'astreinte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Dès qu'une anomalie survient, ils interviennent de façon rapide. Par ailleurs, nous disposons d'un moyen de veille météo, et en cas de prévision d'un événement sérieux, entre 120 à 150 personnes sont mobilisées. Nous disposons également d'une quarantaine de générateurs pour faire

face aux urgences ou réaliser les réparations sans avoir à suspendre la fourniture de courant. De plus nous pouvons, en cas de crise, pré-mobiliser des agents sur le continent qui viennent nous apporter leur concours. Ainsi pour la tempête Eleanor, 20 agents sont venus depuis l'île de France, et pendant la tempête Fionn, ils ont été tout aussi nombreux à venir du Sud-Est ! De notre côté, nous intervenons aussi en cas de besoin. Lors du dernier cyclone, 80 agents de Corse sont allés porter leur aide à Saint-Barthélémy.

Ces lignes sont sensibles aux aléas climatiques : elles peuvent être arrachées par les vents violents, cassées par la neige...

Comment intervenez-vous ?

Nos agents sont extrêmement motivés. Ils ont la culture du service public. On les voit chausser des raquettes pour gagner des villages pour lesquels les voies d'accès n'avaient pas été ouvertes. Bien entendu certaines interventions peuvent prendre plus de temps. L'accès aux lignes est souvent rendu difficile par la situation météorologique : arbres tombés sur la chaussée, branches à dégager, neige trop haute... Mais les moyens sont à l'œuvre. Dès que la situation le permet nous effectuons des survols en hélicoptère, nous disposons aussi de drones qui nous apportent une vision plus nette de la situation pour nous rendre sur le lieu précis des pannes.

Existe-t-il des critères de priorité pour le rétablissement des abonnés ?

Nous avons une procédure précise en cas de crise. Nous veillons à approvisionner le plus rapidement possible les poches de consommation les plus importantes, le plus grand nombre d'abonnés en intervenant d'abord le réseau haute tension, puis moyenne tension et ensuite sur les pannes individuelles. Cependant, il est évident que quand nous avons connaissance qu'une situation particulière existe dans un lieu donné, même isolé (personne âgée sous respirateur, etc.) nous faisons notre possible pour intervenir le plus vite possible.

Ces lignes sont-elles moins vulnérables quand elles sont enterrées ?

Un important programme d'enfouissement est en cours et dans leur grande majorité (à 95%), les lignes nouvelles sont enfouies. Mais l'enfouissement ne règle pas tout. Si les lignes aériennes sont en effet sensibles au vent et à la neige, elles sont plus accessibles et simples à réparer que les lignes enfouies qui sont, elles sensibles à la chaleur – même celle des incendies – et au ruissellement. Il n'existe pas une seule bonne solution, de plus la Corse étant une région montagneuse l'enfouissement n'est pas possible partout. Il faut néanmoins souligner qu'EDF investit 40 à 50 millions d'euros par an pour la rénovation du réseau. ■

TÉLÉ PAESE



NOUVEAUX LOCAUX POUR NOUVELLES AMBITIONS

Télé Paese a investi ses nouveaux locaux, le 30 janvier. Située à côté du stade de Monticellu, l'ancienne crèche de la commune a retrouvé une deuxième jeunesse avec l'arrivée de la seule chaîne de télévision privée de Corse. Télé Paese, qui a débuté en 2006, à Santa Riparata, avait été contrainte de déménager en 2008 et d'investir deux Algécos, dans la propriété du président. Une situation provisoire qui a duré des années. Désormais, les 150m² de superficie permettent de disposer d'une salle de rédaction spacieuse, de bureaux séparés pour la technique, d'une salle pour les tournages et d'un open space. Un nouveau tournant pour la chaîne et ses huit employés. « Nous avons travaillé 9 ans dans ces préfabriqués, c'était contraignant, ce qui impactait notre travail et limitait notre expansion. Nous avons la rédaction, le plateau JT, et la technique dans ces Algéco et des locaux ponctuels à Monticellu et Belgudé pour nos émissions. Ces installations n'étaient pas isolées et l'on entendait les bruits de l'extérieur pendant nos plateaux. On était aussi limités au niveau de l'accueil des invités ce qui nous empêchait de diversifier nos programmes. Aujourd'hui, nous avons tout sur place, c'est un gain de temps et d'ergonomie » explique Anthony Peluso, journaliste de la chaîne. « Il faut remercier la mairie de Monticellu qui nous a trouvé ces locaux, mais je tiens aussi à remercier la commune de Belgudé qui nous a aidés à l'époque où nous en avions besoin, souligne Franco Farsetti, fondateur et directeur de Télé Paese. Cet espace nous permet non seulement de tout centraliser et de travailler dans de bonnes conditions, mais aussi d'être plus visibles et d'accueillir le public, chose que nous ne pouvions pas faire avant. Si nous avons toujours eu la volonté de transmettre notre savoir-faire et créer des vocations, nous avons atteint nos limites au niveau de l'accueil de stagiaires ou de nouveaux employés. Désormais, nous pourrions les recevoir et les former. Cette nouvelle étape offre également d'autres perspectives au niveau opérationnel : nous émettons depuis quelques mois sur le Centre Corse et allons continuer notre développement sur cette micro-région. Notre présence sur Bastia et Ajaccio par le biais de nos correspondants va aussi se renforcer. Nous voulons désormais recréer la patte Télé Paese sur l'ensemble des territoires et allons avancer avec sérieux, en conservant ce qui fait l'ADN de la chaîne. » Laquelle s'est d'ailleurs rapprochée de la plateforme Move pour lancer très prochainement une campagne de crowdfunding. « Maintenant que nous avons ces nouveaux locaux, nous souhaitons investir dans du matériel : notre plateau balanin doit être amélioré et nous avons ce projet de création d'un deuxième plateau pour nos émissions dans le cortonais, explique Franco Farsetti. Le financement participatif nous permettra à la fois d'investir et de faire participer la population à ce tournant que prend notre chaîne. » ■ **Pierre PASQUALINI**



Photos Pierre Pasqualini

ICN #6703

3 QUESTIONS À...



Photo Jacques Paoli

YVAN ROUX
Président de l'association
Restauration Eglise de Penta di Casinca

Depuis quelques années cette association œuvre en faveur de l'église San Michele Arcangelo » que le village de Penta di Casinca a le bonheur de posséder. Sa construction est attestée dès 1646 et achevée en 1695. Ce digne édifice de l'art baroque, classé en 1990, possède un intérieur d'une grande richesse et des décors picturaux qui sont également classés. Autour du président Yvan Roux, la solidarité fait front pour sauver l'église d'une lente dégradation.

Qu'est ce qui a motivé la création de l'association ?

Il était impossible de rester inactif devant ce monument d'une qualité exceptionnelle, non seulement pour son décor murale mais aussi pour l'ensemble mobilier que l'on y trouve. Sa restauration devenue urgente, et sa mise en valeur, sont apparues comme une étape essentielle pour révéler son passé, par des connaissances qui ajouteraient à l'intérêt que peut susciter dans la région un tel patrimoine. On est dans une optique de sauvegarde et de conservation de notre patrimoine et de nos traditions, qui sont le fondement de notre culture et de notre identité. L'ampleur des travaux est colossale, mais cela n'est pas pour nous décourager, bien au contraire.

Quels sont vos moyens d'actions ?

Une souscription est ouverte et cible par tranche les travaux à réaliser. Chacun peut s'associer à ce projet en retournant un bulletin d'adhésion accompagné de son don ou en réalisant un don en ligne sur le site internet de la fondation du patrimoine avec laquelle notre association a signé une convention. Les chèques qui nous sont adressés doivent être libellés à l'ordre de « Fondation du Patrimoine-Penta ». Cette campagne de souscription publique nous a permis de réunir des fonds pour financer les importants travaux de restauration, et à ces fonds s'ajoutent les aides sollicitées auprès de la Collectivité, et de la mairie de Penta di Casinca. Nous venons de lancer une nouvelle campagne de mécénat concernant la restauration des toiles.

Quels sont les autres objectifs de l'association ?

Les membres du bureau et les bénévoles s'investissent toute l'année pour entretenir et faire vivre l'église du village. Cela veut dire aussi qu'en parallèle aux travaux de restauration, nous avons des activités annexes comme le catéchisme, la chorale, les fêtes paroissiales et les grandes fêtes religieuses et aussi l'entretien régulier de l'église. Nous sommes investis dans la vie paroissiale du village, comme à Noël où nous mettons un point d'honneur à réaliser la crèche. Tout ce qui touche notre église nous concerne et nous implique. A ce jour, nous pouvons être fiers du chemin réalisé pour rendre à notre église son faste. Nous sommes aussi conscients que le chemin est encore long. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI

Association Restauration Eglise San Michele Arcangelo de Penta di Casinca
4 chemin San Michele
20213 Penta di Casinca
04 95 33 79 97 - 06 03 10 57 11
ass.rest.eglisePenta@gmail.com
facebook : Association Restauration Eglise San Michele Arcangelo de Penta di Casinca
Dons en ligne : www.corse.fondation-patrimoine.org

BG Conseil

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 5000.00 €
Siège social : 5, Cours Général Leclerc
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 22 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **BG Conseil**,
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,
Siège social : 5, Cours Général Leclerc - 20000 Ajaccio,
Objet social : La formation, le conseil en organisation, études et assistance aux projets, toutes activités non réglementées liées au conseil dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture ou de tous autres secteurs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,
Capital social : 5000 Euros,
Président : Monsieur **GENOVESI Baptiste, Sébastien, Cédric**, demeurant Résidence A Torra - 3, route de la Corniche - 20110 Propriano, assure la présidence.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/01/2018, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : **A.L.F.**
Siège social : 2, avenue Baron Mariani, 20250 Corte
Forme : SARL
Nom commercial : CENTRE REJUDERM
Capital : 3000 €
Objet social : L'exploitation d'un centre anti-âge, de beauté et de bien-être (autre que esthétique) incluant la pratique de machines, la naturopathie, le coaching, la formation, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Gérance : Madame **Vanina BONA POLI**, bâtiment casanova, Lieu dit muracciolo, 20250 POGGIO DI VENACO
Cogérant : Madame **Marie Ange GRIMALDI**, centre du village, 20250 Santo Pietro di Venaco
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 22 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : **La Fontaine Verte**
Siège : Résidence le Cézanne, rue Marcel Paul, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 euros
Objet : Création d'un fonds de commerce d'un point chaud, dépôt de pain, glacier, crêperie, pizzeria, salon de thé, petite restauration rapide
Président : M. **Marcellid Didier**, demeurant Résidence le Cézanne, rue Marcel Paul, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis, Le Président.

MARE E STELLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Route de Viggianello,
Lieu-dit Tisoggio, 20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGGIANELLO du 18 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** **MARE E STELLE** **Siège :** Route de Viggianello, Lieudit Tisoggio, 20110 VIGGIANELLO **Durée :** 99 ans **Capital :** 1.000 € **Objet :** Création, acquisition, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de glacier-crêperie **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Mme **Christelle, Françoise SAVELLI**, épouse GIANNETTI, demeurant Route de Viggianello, Lieu-dit Tisoggio, 20110 VIGGIANELLO **Immatriculation :** RCS AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2018 à BASTIA, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **SAS DES BELLES D'ANTAN**
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Lieu-dit Pineto, 20290 Lucciana
Objet : La société a pour objet : Pension canine et féline, fourrière canine, vente produits alimentaires pour animaux, vente d'accessoires pour animaux, dressage de chiens. Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, d'exploitation ou de prise en location-gérance de tous fonds de commerce. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 €
Direction de la société : A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, Monsieur **Christophe CAPONE** demeurant 19 boulevard Paoli, 20200 Bastia
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Christophe CAPONE, Président.

AGRI NOSTRA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
RCS en cours d'Attribution
Siège social : Lieu-dit Michel Ange
20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée : **FORME :** Société à Responsabilité Limitée **DENOMINATION :** **AGRI NOSTRA** **OBJET :** La vente et la location de matériels agricoles, le négoce d'aliments pour animaux et de tous les produits liés de près ou de loin à l'agriculture et aux agriculteurs ; la vente et la location de matériels de travaux publics à titre accessoire. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 30.000 euros
GERANCE : Madame **Angèle CHIAPPINI** née le 22 mars 1966 Ajaccio. Elle est nommée pour une durée indéterminée.
Immatriculation : En cours au RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date des 30 décembre 2017 et 2 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société Civile Immobilière **DENOMINATION :** **SCI BARILLET** **SIÈGE SOCIAL :** 14, Rue de la Citadelle - 20137 Porto-Vecchio
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; mise à disposition gratuite au profit des associés
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.500 €
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.500 €
GERANCE : Mme **Céline BARILLET**, demeurant à VOREPPE [38340], 110 Impasse Arthur Rimbaud, née à OULLINS [Rhône], le 23 août 1975 - Mme **Claire BARILLET**, épouse TESTUD, demeurant à VOREPPE [38340], 634 Avenue de Stalingrad, née à MACON [Saône et Loire], le 22 novembre 1977 - Mme **Nelly BARILLET**, demeurant à PORTO-VECCHIO [Corse], Lieu-dit Arutoli, née à GUILHERAND-GRANGES [Drôme], le 12 mai 1984
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts, même entre associés, conjoints, ascendants ou descendants doit être autorisée à l'unanimité des associés.
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 24 janvier 2018 à VENTISERI, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **ROSSI & FILS DISTRIBUTION**
Forme : S.A.R.L.
Capital : 1000 euros
Siège social : Pont du Travo, 20240 Ventiseri
Objet : L'exploitation d'un magasin d'alimentation générale de type supérette.
Durée : 99 années
Gérant : Madame **AQUILINA NATHALIE**
Immatriculation : En cours au RCS de Bastia.

SAS SUD ESPACES PAYSAGERS**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 janvier 2018, il a été constitué une SOCIÉTÉ par ACTIONS SIMPLIFIÉES présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**SUD ESPACES PAYSAGERS****Forme :** SAS**Siège social :** 37, Domaine de Suartello - 20090 Ajaccio**Objet :** L'entretien et la création d'espaces verts avec la vente des plantes et des produits qui s'y rattachent, ainsi que l'aménagement de ces créations et entretiens.**Durée :** 99 ans**Capital :** 1.000 euros**Président :** Monsieur **Christopher AM-MARI - TRAMONI**, né le 24 mai 1988 à AJACCIO [20000] - France, de nationalité Française, célibataire et demeurant : 37, Domaine de Suartello - 20090 Ajaccio**Immatriculation :** Au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,

CORSICA SAILING**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 23 janvier 2018 fait à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée. **Capital social :** 1000 €. **Siège social :** Bala - Route de Muratello - 20137 PORTO-VECCHIO. **Objet social :** Gestion, location, vente, entretien et réparation, convoyage, gardiennage de navires et de matériels de transport maritime et de plaisance ; toute autre activité sportive événementielle en lien avec l'objet social. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS. **Gérance :** M. **Pierre-Marie BAZIN**, demeurant 51 lot A Trinita - route de Calarossa - 20137 PORTO-VECCHIO ; M. **Gaël TANNOU**, demeurant Bala - route de Muratello - 20137 PORTO-VECCHIO. **Immatriculation :** RCS AJACCIO. **Cession de parts sociales - Agrément :** Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément, à l'exception de celles intervenant entre conjoints, entre ascendants et descendants, entre associés et celle du fait de l'associé unique, lesquelles sont consenties librement.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/01/2018 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **NINE****Forme :** SAS**Siège social :** Centre Commercial Geant Casino, 20137 Porto-Vecchio**Objet :** Le commerce de détail de prêt à porter hommes et femmes, maroquinerie, chaussures, ainsi que tous accessoires pouvant se rapporter à l'objet précité.**Durée :** 99 ans**Capital :** 8.000 €A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, Mme **PIU Aline** demeurant RN 198 - Quartier Fossi - 20137 Porto-Vecchio
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Le Président.

N° 35

PRO CONSTRUCTION,

SASU au capital de 1000 euros
Siège : 10, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
RCS Bastia 829 513 837

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 23/11/2017, le Président a décidé de transférer le siège social de **[ancien siège]** 10, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia, à **[nouveau siège] 36, Rés. San Petrone, 20213 Folelli**, à compter du 01/12/17. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 36

KE.OL

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 26, rue du Conventionnel
Chiappe, 20000 Ajaccio
539 176 867 RCS Ajaccio

L'AGE du 23/01/2018 a transféré le siège social à **LD Cardiglione, San Benedetto, 20167 Afa** à compter du 23/01/2018. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 37

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Janvier 2018, les associés de la **SARL BORD DI MARE** (790 127 054 RCS BASTIA) dont le siège social est sis Lieu dit Popolo à SANTO PIETRO DI TENDA (20246) ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 15 Janvier 2018, à savoir :

- Modification du siège social :
Ancienne mention : Le siège social est fixé Lieu-dit Popolo à SANTO PIETRO DI TENDA (20246)
Nouvelle mention : Le siège social est fixé **Chemin du Macchione - 20600 BASTIA**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 38

BIANUCCI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150.000 euros
Réduit à 99.900 euros
Siège social : Lotissement Baléone,
Panchetta n°13
Zone Industrielle de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 353 052 848

Le procès-verbal des décisions de la gérance en date du 19/01/2018 décide de réduire le capital social de 150.000 euros à 99.900 euros par voie de rachat de 83 parts sociales en pleine propriété et de 84 parts sociales démembrées. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000) euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) euros

Pour avis, La Gérance.

N° 39

THE KIDS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital porté de 1000.00 €
à 100.000.00 €
Siège social : Résidence Bella Vista
Bât B - Route Royale - 20600 Bastia
752 829 226 RCS Bastia

Suivant décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 : Le capital social a été augmenté d'une somme de QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE (99.000€00) EUROS, pour le porter de MILLE (1000€00) EUROS à CENT MILLE (100.000€00) EUROS par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société (incorporation de compte courant d'associé). En conséquence, les articles 6 - apports et 7 - capital social des statuts ont été modifiés.

*** Article 7 - Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100.000€00) EUROS. Il est divisé en DIX MILLE (10.000) parts sociales de dix (10€00) euros l'une, numérotées de 1 à 10.000, réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

GABRIELLI INVESTISSEMENT

Société Civile au capital de 100 €
Porté à 1.936.612 €
Siège social :
14, Rue du Général de Gaulle
20110 Propriano
488 130 485 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30/10/2017 que le capital social a été augmenté de 1.936.612 Euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent (100) euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à un million neuf cent trente-six mille six cent douze (1.936.612) euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

S&C MEDITERRANEA

SARL au capital de 7.500 €
Porté à 23.500 €
Siège social :
13, Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
808 109 854 RCS Ajaccio

L'AGE réunie en date du 20/04/2017 a décidé d'augmenter le capital social de 16.000 € par l'incorporation de comptes courant, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents (7500) euros

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt-trois mille cinq cents (23.500) euros

Pour avis, La Gérance.

N° 42

AJACCIO**EXPERTISE COMPTABLE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 66.000 euros
Porté à 36.000 euros
Siège social : 71, cours Napoléon
20000 Ajaccio-451 482 095 RCS

Il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/12/2017,
- du procès-verbal des décisions de la gérance du 30/01/2018, que le capital social a été réduit d'un montant de 30.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 300 parts sociales. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à soixante six mille euros (66.000 €).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à trente six mille euros (36.000 €).

Pour avis, La Gérance.

N° 43

MARE E MONTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 750.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Pianiccia
20145 Sari-Solenzara
389 391 772 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 Décembre 2017 :

Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 15.000,00 euros. L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

*** Ancienne mention**

Capital : 750.000,00 euros

*** Nouvelle mention**

Capital : 765.000,00 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 44

**Cabinet d'Avocats Chardon**

Droit des affaires

Fiscalité - Contentieux
12, avenue de la Mavéria
(74940) Annecy-Le-Vieux

LES GLACIERES D'AJACCIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.040 €
Siège social : Route d'Alata
20090 Ajaccio
304 605 447 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 07.11.2017, les associés ont nommé, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01.11.2017, en qualité de nouveau Président, la Société **HAKA**, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est 2, allée des Mimosas à Castagnola - 20167 ALATA, immatriculée sous le numéro 518 035 324 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, en remplacement de M. Pierre-Marie GRISONI, démissionnaire.

Pour avis,

N° 45

SAS FILIPPI PARTICIPATION

Au Capital de 3.750.096 Euros
Siège : Aéroport de Poretta
20290 Lucciana
RCS : Bastia n° 343048 284

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 24 Janvier 2018, Monsieur Gilles FILIPPI, domicilié à « Mariana Plage » lieu dit Pineto 20290 LUCCIANA, a été nommé Président de la SAS FILIPPI PARTICIPATION.

L'article 18 des Statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 24 Janvier 2018, Monsieur Eric FILIPPI, domicilié « villa les Asphodèles » route de Pineto, 20290 LUCCIANA, a été nommé Président du Conseil de Surveillance de la SAS FILIPPI PARTICIPATION.

L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, La Gérance.

N° 46

LE HAMEAU DE PALOMBAGGIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 19.818,37 Euros
Siège social :
Hameau de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 307 524 447

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2017, l'A.G.E. a décidé :

- de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 22/12/2070, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

- d'exprimer en euros le capital social dont le montant s'élève à 130.000 Francs, par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1 euro à 6,55957 francs. Le capital social ressort à 19.818,37 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 47

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE CORSE

S.A.S au capital de 20.000,00 €
ZA de Puretone
Allée Jaune - Box A
Lot n° 28 - 20290 Borgo
RCS Bastia 803 494 392

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Par AGE du 18/01/18, il a été décidé d'un changement de dirigeant :

Ancien Président : Yannis VRONTOS né le 10/10/73 à Arles (13200) 14 rue des Écoles, 13520 LE PARADOU.

Nouveau Président : Nicolas BRAGONI né le 25/06/81 à Bastia (20200) Village de Furiani, Chemin AGROS, 20600 FURIANI. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 48

CORSE SUD IMMO

Société Civile

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit Padighioni
Plaine de Péri, 20167 Péri
490 532 421 RCS Ajaccio**Aux termes :**

* De l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie 20/10/2017, autorisant l'annulation de 120 parts sociales du capital et statuant sur la démission de ses fonctions de gérante de Mme Karine MUSELLI à compter du 20.10.2017.

* Du Procès-verbal des décisions du gérant du 22/01/2018, constatant la réduction du capital social de 3000 euros à 1800 euros par annulation de cent vingt parts sociales.

Rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le capital est fixé à 3000 euros.

Il est divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 300 parts.

*** Nouvelle mention :**

Le capital est fixé à 1800 euros.

Il est divisé en 180 parts sociales de 10 euros chacune.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 180 parts.

Monsieur Jean-Julien COSSU, né le 5 mai 1971 à AJACCIO, demeurant Lieu dit Padighioni, 20167 Péri est nommé gérant à compter du 20 octobre 2017 pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

CORSE PLACO SUD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.00 €

Siège social : Domaine de Villaranda
Maison du Soleil, Mezzavia
20167 Alata-822 664 595 RCS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2018, il résulte que :
- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 22/01/2018, celle suivante : **CPSUD**.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La dénomination de la société est :
CORSE PLACO SUD.

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : **CPSUD**.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 50

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Décembre 2016, les associés de la **SAS CMF** (817 759 491) dont le siège social est sis Résidence Flore & Sens - Lieu-dit Puretti - Rue Maréchal Juin - 20600 BASTIA, ont décidé la modification suivante avec effet au 13 Décembre 2016 :

- **Changement de Président** : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean François FRANCE-SCHETTI de ses fonctions de Président et nommé en ses lieu et place Madame Chloé CASTELLANA demeurant 5 Place Vincetti à BASTIA (20200)
L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

N° 51

JURIDICALIS
SELARL d'avocats
19, rue de la République
13002 Marseille

MESINCU

Société par Actions Simplifiée

Capital : 2.178 euros

Siège social : Lieu-dit Misincu

20228 Cagnano

SIREN 800 182 958 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/01/2018, il résulte que le capital a été augmenté de 225 euros en numéraire portant ainsi le capital social de 2.178 € à 2.403 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le comité stratégique de la société a nommé, ce même jour, Monsieur Pierre Reza Michel ZOGRAPHOS demeurant 7 rue du Pontet - 13007 Marseille en qualité de directeur général de la société.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 52

ARTISANEA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Route Supérieure de Cardo

20200 Bastia

791 354 897 RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur François SPINELLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ricardo DE ALMEIDA BRANCO, demeurant lot l'orée du lancone, APP6, route du lancone, 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter du 12 janvier 2018.

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARTISANEA a décidé de transférer le siège social du Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA au **Lot l'Orée du Lancone, app6, Route du Lancone, 20620 BIGUGLIA**, à compter du 12 janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 53

**ENTREPRISE
PAUL BEVERAGGI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200.000 euros

Siège social : Route Nationale 197

20256 Corbara

320 838 048 RCS Bastia

L'Associé unique, aux termes de décisions en date du 30 Juin 2017, a nommé :
- La société FINANCIAL AUDIT, domiciliée 2 avenue Elsa Triolet, 13008 MARSEILLE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société FINANCIAL SAMEC,
- la société FINANCIAL SAMEC, domiciliée 2 avenue Elsa Triolet, 13008 MARSEILLE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques BOYER, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la décision de l'associé unique devant statuer dans l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis, le Président.

N° 54

**SAS FERRONI
PLOMBERIE CHAUFFAGE**

RCS Bastia 801 620 949

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31-12-2017, les résolutions suivantes ont été votées par l'associé unique :

1 - Augmentation de capital : il a été augmenté de 109.000 euros correspondant un apport de fonds artisanal situé ZI de Tragone - n° 30 - 20620 Biguglia appartenant à Mr FERRONI Yannick immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 490 820 297 pour être porté de 1000 euros à 110.000 euros soit 11.000 actions de nominal 10 euros chacune entièrement libérée avec effet au 31-12-2017.
2 - Modification des statuts : Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 55

**HOTEL RESTAURANT
DU TOURISME**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège : Ldt Fontana, 20124 Zonza

392988366 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2018, l'Assemblée Générale Mixte a nommé : Monsieur Denis, Christophe BERTINI, demeurant Fontana, 20124 ZONZA, en qualité de gérant, en remplacement de Madame Françoise BERTINI.

La société C2C MEDITERRANEE, domiciliée 5, cours Jean Ballard, 13001 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Pour avis, La Gérance.

N° 56

CORSE BODY

SAS au capital de 9000,00 Euros

6bis rue César Campinchi

20200 Bastia

818305112 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/01/2018, il a été pris acte de la démission de Madame ANGELIQUE FAYOLLE, de ses fonctions de Directeur Général à compter du 26/01/2018.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 57

**RESILIATION
DE LOCATION GERANCE**

La location gérance consentie suivant acte sous seing privé le 12-03-2014, par Mr FERRONI Yannick Jacques né Je 19-10-1981 à Bastia (2B), demeurant au 70 Lot E Casette - A Stellan - 20600 FURIANI, immatriculé au RCS de Bastia sous le N°490 820 297 à la Société FERRONI PLOMBERIE CHAUFFAGE, portant sur un fonds de commerce d'installation et de réparation de chauffage et climatisation exploité ZI de Tragone - n°30 - 20620 Biguglia a été résiliée d'un commun accord entre les parties avec effet au 31-12-2017.

Pour avis,

N° 58

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La société JULIEN JET ORGANISATION, propriétaire d'un fonds de commerce d'« organisation de randonnées en jets skis ou en quads, avec ou sans moniteurs, location de jets skis ou de quads, avec ou sans moniteurs, location de bateaux avec ou sans skipper et plus généralement l'organisation d'événements à caractère touristique ou commercial. », exercé au Domaine de SAPARELLA, Commune de COTI CHIAVARI 20138 et pour lequel elle est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° : 504 787 185 déclare qu'il est mis fin, d'un commun accord et amiablement au contrat de location gérance conclu le 30 avril 2015 avec la Société JULIEN JET AVENTURE, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n°: 810 832 667, à compter du 31 janvier 2018.

N° 59

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 01/01/2018, Mme OLIVIERI Léa épouse ROSSI, retraitée née le 26/10/1930 à Bastia 20200, RES Miot, Mr OLIVIERI Xavier, Mr OLIVIERI Anthony, Mr OLIVIERI Laurent, Mme OLIVIERI Marie Dominique, Mr OLIVIERI Antoine.

Ont donné en location gérance à la SASU PIAZZA D'ARMA en cours d'immatriculation, représentée par Mr TOLAINI Jean-Luc, en substitution au contrat à Mr TOLAINI Jean-Luc, né le 02/02/63 à Bastia, demeurant HLM ST ANTOINE, 20200 BASTIA. Un fonds de commerce débit de boissons exploité 3 Place Vincetti, 20200 Bastia, pour une durée d'une année à compter du 01/01/2018 au 31/12/2018 renouvelable tacitement.

Le reste du contrat est inchangé.

N° 60

LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Bastia du 01 décembre 2017, la Société "SARL PUB SAINT JEAN" société à responsabilité limitée, représenté par Monsieur Louis MARTINI, Gérant, ayant son siège social à 70 Route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota, a **donné en location gérance** à Monsieur Jean-Luc TOLAINI, né le 02 février 1963 à Bastia, de nationalité Française, domicilié HLM Saint Antoine, Bât. F1, 20200 BASTIA, un fonds de commerce de débit de boissons, Pub, sous l'enseigne "PUB SAINT JEAN" pour lequel le bailleur est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Bastia sous le N° 752 617 860, exploité à 3, Rue Saint Erasme, 20200 BASTIA, pour une durée de 1 ans à compter du 01 décembre 2017 au 30 novembre 2018.

N° 61

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de programmation informatique sis et exploité au 17 Rue du Prof Santiaggi, 20250 Corte Confiée par acte sous seing privé en date du 28/12/2011 par M. VIGNOLI Jean-Claude, demeurant 17, Rue du Professeur Santiaggi, 20250 Corte à LUBGAMES, EURL au capital de 20000 euros, ayant son siège social 17 Rue du Prof Santiaggi, 20250 Corte, 538 553 272 RCS de Bastia, a pris fin le 31/12/2017.

Pour avis,

N° 62



Les éoliennes du cap

COMMUNE D'ERSA
Mairie Ersa - 20275

AVIS D'ATTRIBUTION

"MARCHÉ DALLAGE RUELLES"

ERRATUM

Dans l'avis d'attribution paru dans l'informateur du 11-08-2017 au 30-08-2017, il a été noté par erreur :

* Attribution du marché à la SMTP

Il fallait lire :

* Attribution du Marché à SARL S3C

Le Maire,

N° 63

MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de COGGIA
Cruciate - 20160 COGGIA
TEL : 04 95 28 09 48
Mobile : 06 47 80 16 80
FAX : 04 95 52 27 75

Courriel : emilie.atmani@mairie-coggia.fr

Objet du marché :

Réalisation d'un lotissement communal « les collines de Penisolu » - tranche complémentaire de 12 lots

Caractéristiques principales :

Le marché est composé d'une tranche et de 3 lots

- LOT N° 1 : Terrassements - Réseau
- LOT N° 2 : Electricité - Eclairage public
- LOT N° 3 : Maçonnerie - chaussée - Aménagements

Délaï d'exécution : 3 mois auquel s'ajoute la période de préparation de 15 jours

Procédure :

Marché passé selon une procédure adaptée (art. 27 et 59 du CCP)

Critère de sélection des candidatures :

- Capacités techniques, professionnelles et financières
- Pièces mentionnées aux articles 48 à 54 du décret 2016.360 du 25 mars 2016.
- Selon modalités prévues au règlement de la consultation

Critère de sélection des offres :

- * Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique - pondération : 60%
- * Prix - pondération : 40 %

Selon modalités prévues au règlement de la consultation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de recourir à la négociation.

Date et lieu de remise des offres :

La date limite de remise des offres est le : 08 MARS 2018 à 12 h

à la mairie de COGGIA

Adresse de retrait des dossiers et de remise des offres

Commune de COGGIA
Cruciate - 20160 COGGIA
TEL : 04 95 28 09 48
Mobile : 06 47 80 16 80
FAX : 04 95 52 27 75

Courriel : emilie.atmani@mairie-coggia.fr

Dossiers remis gratuitement sur demande

Dématérialisation : Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et remis

Le téléchargement du dossier de consultation, est accessible sur le profil d'acheteur <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE COGGIA

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Transmission des offres par voie électronique

Les candidats peuvent transmettre leur offre dématérialisée, en s'assurant au préalable d'être connectés à Internet, via le profil acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE COGGIA

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

Pour les modalités de dépôt des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus :

Commune de COGGIA Cruciate 20160 COGGIA TEL : 04 95 28 09 48	Emergence Consultants Ancien Presbytère Cours Balisoni 20113 OLMETO Tel : 06 30 08 50 39	AGEX 2A 10 Bis diamant II 20167 MEZZAVIA Tel : 04 95 21 19 14
--	---	---

Date d'envoi de l'avis à la publication : 23 janvier 2018

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA cedex
Tel : 04 95 32 88 66

N° 64



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

	N° d'annonce : 6/2018	Date de remise des offres : Le 28 Février 2018 à 11 heures
Année 2018	Aménagement des 9 Plages de la Costa Verde	

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ :

AMENAGEMENT DES 9 PLAGES DE LA COSTA VERDE

- LOT N°1 : COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO
- LOT N°2 : COMMUNE DE TALASANI
- LOT N°3 : COMMUNE DE POGGIO MEZZANA
- LOT N°4 : COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI
- LOT N°5 : COMMUNE DE SAN NICOLAO
- LOT N°6 : COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU
- LOT N°7 : COMMUNE DE VALLE DI CAMPOLORE
- LOT N°8 : COMMUNE DE CERVIONE
- LOT N°9 : COMMUNE DE SAN GIULIANO
- LOT N°10 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS POUR L'AMENAGEMENT DES 9 PLAGES DE LA COSTA VERDE
- LOT N°11 : FOURNITURE ET LIVRAISON DES ACCES TEMPORAIRES P.M.R. DES 9 PLAGES DE LA COSTA VERDE

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Caractéristiques principales :

- Du lot N° 1 au Lot N°10 :**
 - * Reprofilage, nivellement, compactage avec apport de 0/315.
 - * Mise en place d'un géotextile.
 - * Table, bancs, douches, caillebotis bois, platelage bois, panneau d'accueil et de signalisation, poteau directionnel et mât indicateur, clôture bois, bornes bois anastationnement, barrière bois, gabarit véhicules, clôture bois, gavinelle en bois.
- Lot N°11 :**
 - * Fourniture des accès temporaires PMR des 9 plages de la COSTA VERDE.

Lieu(x) d'exécution :

Communauté de Communes de la COSTA VERDE.
CONDITION DU MARCHÉ : Etendue de la consultation
La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Décomposition de la consultation : Il est prévu onze (11) lots traités par marchés séparés. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Conditions de participation des concurrents : L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Délaï de validité des offres : Le délaï de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Présentation des candidatures et des offres :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

VOIR REGLEMENT DE LA CONSULTATION

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Prix 80%
2. Délais 20%

Dès la publication des avis d'appel public à la concurrence dans les journaux officiels, les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/demat>

Délaï d'introduction des retours et juridiction compétente :

Selon les dispositions du Code de justice administrative : En application de l'article L.551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché. Selon les dispositions des articles L.551-12 à L.551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R.551-7 peut être formé dans un délaï de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché. En vertu de l'article R.421-1, un recours est possible dans un délaï de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet. Tribunal Administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 28 Février 2018 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 29 JANVIER 2018

LE PRESIDENT, MARC ANTOINE NICOLAI.

N° 78



Me Sylvie MICHELI

Notaire

20243 Prunelli di Fiumorbo

Aux termes du PV d'assemblée générale extraordinaire du 04/01/2018, enregistré au SPFE de BASTIA le 10/01/2018 réf : 2018N00021 de la société civile SAINT ELOI au capital de 1.524,49 € ayant son siège social à BASTIA - 9 résidence SANTA MARIA DI LOTA - MIOMO - SANTA MARIA DI LOTA identifiée sous le numéro SIREN 382 297 703 RCS BASTIA, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation.

Mr RICHOU MOREAU de PERIGORD François Frédéric Jean Yves né à PARIS [75015] le 10 octobre 1963 demeurant à PARIS [75015] 27 rue Théodore Deck, unique associé est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Me MICHELI.



N° 79

TABAC DU CHALET

Société en Nom Collectif

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Rond Point Sampiero
Corso, RN 193, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 23 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en Nom Collectif
Dénomination sociale :

TABAC DU CHALET

Siège social : Rond Point Sampiero
Corso, RN 193, 20600 BASTIA

Objet social : L'exploitation d'un débit de tabacs (vente au détail de tabacs), la vente au détail de cigares, de jeux distribués par la Française des Jeux, notamment, de grattage et de tirage. Les activités de petite restauration, cafétéria, viennoiserie.

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10.000 euros

Associés en nom : Monsieur Henri, Gilbert, Noël FERRANDI, demeurant chemin de Pietrapoli, route supérieure de Cardo, 20200 Bastia ;
Monsieur Gilbert, André FERRANDI, demeurant Chemin des Crêtes, 20200 Ville di Pietrabugno ;
Monsieur Claude, Joseph FERRANDI, demeurant 984 route supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

Gérance : Monsieur Gilbert, André FERRANDI, demeurant Chemin des Crêtes, 20200 Ville di Pietrabugno.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia.

N° 80

SOCIETE CIVILE ET AGRICOLE DE L'ETANG D'ARASO

Société Civile

d'Exploitation Agricole

Au capital de 14331,73 Euros

La Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio,
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
(Zonza) 783039597 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **54 RUE DU PONTEL, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE** à compter du 04/01/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles et sera rattachée du Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 81

SIMBAD FILMS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7650 euros

Siège social : Caricaoli

20251 Piedicorte di Gaggio

484 729 330 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 Décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Dominique LUCCIONI, demeurant Caricaoli, 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Caricaoli 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 82

AVI

Société Civile en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

30, Hameau de Poretta

20290 Borgo

RCS Bastia 532 587 870

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Carlo, Louis, Jean, Alain BANDINI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 83

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/12/2017 fait à BASTIA, **1) Monsieur Charles, Antoine, Elie POLI**, né le 9 juin 1936 à BEYROUTH (LIBAN), demeurant 160 Rue Saint-Martin, 75003 PARIS **a confié à :**

1) SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ESCALE, Société à responsabilité limitée, au capital de 7622,45 euros, Siège social : Penta Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, RCS BASTIA 332 758 036

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Bar, Restaurant, situé à Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA, connu sous le nom de "L'Escale Bar" ;
Pour une durée de cinq années, entières et consécutives qui commenceront à courir le 15/12/2017, renouvelable par tacite reconduction sauf d'énonciation par l'une des parties 6 mois avant la fin de la période des 5 années.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incombent également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé le locataire-gérant.

N° 84

AP SPORT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Fossi

Porto-Vecchio

20170 San Gavino di Carbini

810 177 501 RCS Ajaccio

Suivant décision du 23 janvier 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

N° 85

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse du 26/01/2017 concernant la SC CENTRAL PARK, **il y a lieu de lire : siège social :** Chez CORSAMAT - ZI de BALEONE - Commune de SARROLA CARCOPINO - 20167 MEZZAVIA.

N° 86

AVIS

Par jugement du 09/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de La société INOVIA CONCEPT INVEST 1 - 799 116 355 RCS Lyon - SARL - 199 avenue Francis de Pressensé 69200 VENNISIEUX - Etablissement secondaire : RCS Bastia - gestion de centrales solaires - liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 22/11/2017.



N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/01/2018, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **THEROS**

Siège social : 9, rue de Rivoli, 20000 Ajaccio

Forme : SARL

Capital : 1000 € divisé en 1000 parts
Durée : 99 ans

Objet social : La mise à disposition, par acquisition, transformation ou construction d'un lieu d'hébergement meublé avec prestations de para-hôtellerie.

Gérance : Monsieur **LEANDRI Eric** demeurant 9, rue de Rivoli, 20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis.

N° 88

SAS JLS MATERIAUX

RCS Bastia 823 372 255

En date du 31-12-2017, la société SAS DJS HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est à Route de Suerta - Lieu-dit Razetta - 20600 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 810495572, associée unique de la société JLS MATERIAUX, Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, dont le siège social est à Lot 30 - Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia, immatriculée sous le n°823 372 255 au RCS BASTIA, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de BASTIA dans les 30 jours de la présente publication.

N° 89

AVI

Société Civile en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 30, Hameau de Poretta

20290 Borgo

RCS Bastia 532 587 870

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Carlo, Louis, Jean, Alain BANDINI, demeurant 28 Hameau de Poretta, 20290 BORG, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 30 Hameau de Poretta, 20290 BORG.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





ODARC

LIONEL MORTINI VEUT PENSER LOCAL POUR AGIR GLOBAL

Le 2 janvier dernier, Lionel Mortini devient président de l'ODARC.

Éleveur et militant nationaliste, maire de Belgudè depuis 2001

et président de la communauté de communes de L'Île-Rousse Balagne, il veut porter le modèle de développement expérimenté dans sa pieve au sein de l'exécutif.

Vous débutez votre carrière politique par la mairie de Belgudè, comment en êtes-vous venu à vous lancer en politique?

J'étais jeune militant nationaliste, j'ai débuté à la Cuncolta et je me suis rendu compte très vite que si on pouvait comprendre et soutenir la violence politique à certains moments, cela ne devait pas être l'expression de mon engagement et c'est donc pour cela que je me suis tourné vers l'action publique et surtout locale. Je voulais rester et produire dans mon village, pour cela, je me suis installé comme exploitant agricole à Belgudè puis je me suis lancé dans la campagne municipale. C'est ce travail de proximité et de terrain qui a permis aux habitants de Belgudè, puis de la communauté de communes des Cinque Pieve puis enfin de la communauté de commune unie de l'Île-Rousse Balagne de se dire «on peut faire confiance à un nationaliste».

Comment allez-vous aborder votre mandat de président de l'Odarc?

Je l'aborderai comme j'ai abordé tous mes autres mandats, toujours en défendant le local, les «pieve». Étant moi-même agriculteur je pense qu'il est plus facile de parler des problèmes de la ruralité et d'aménagement de l'espace que lorsqu'on est fonctionnaire. Je suis en mesure de parler des difficultés pour vivre aujourd'hui en milieu rural dans notre pays.

Justement, avec ce regard d'agriculteur, quels vont être les axes majeurs sur lesquels vous allez travailler?

Les axes sont très larges et ils seront le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble de l'exécutif. Ce que j'aimerais dans un premier temps c'est changer la gestion intellectuelle très française et très administrative pour revenir à une réflexion plus locale en intégrant le politique et nos façons de fonctionner, notamment autour des «pieve». Au niveau législatif je demanderai des changements sur le code rural, pour faire évoluer certains usages et certaines lois qui ne peuvent s'appliquer chez nous. Aujourd'hui, concrètement, ce qu'il faut c'est que les gens se remettent à produire. Cela veut dire qu'il faut arrêter de vivre avec des systèmes de rentes et aider les agriculteurs à produire plus. Nous devons aussi aider les gens à vivre autrement dans les villages. Cela passe par le maintien et le développement des services publics.

Développer la productivité? Par quel moyen? Les coopératives?

Je sais par expérience que la coopération, en Corse, si elle ne se fait pas par obligation, se fait difficilement. Nous sommes très individualistes tant que nous ne sommes pas dans le besoin. Effectivement sur ça il faut travailler pour faire des économies d'échelle. L'Odarc le fait déjà avec les achats groupés, ce sont les filières qui s'occupent de regrouper les besoins de chacun. Aujourd'hui il faut continuer et renforcer les filières.

Alors que les prix des terrains, notamment agricoles, flambent en Corse, comment peut-on endiguer ce phénomène et permettre aux jeunes de s'installer?

Il y a déjà des outils législatifs que nous devons coupler avec d'autres réformes, je pense surtout au statut de résident qui serait un réel plus. Enfin il y a la volonté de notre communauté de soutenir notre majorité pour qu'elle puisse trouver des solutions notamment par le rachat de terrains avec l'Odarc et la Safer pour installer des agriculteurs. Je vais faire très prochainement des propositions dans ce sens. D'autre part il faut trouver des jeunes qui veulent s'installer, ce n'est pas si évident que ça. Et enfin il faut lutter contre la spéculation agricole, d'exploitations

qui ne vivent que de subventions. Nous devons mettre un terme à ces manières de faire, surtout quand d'autres vivent une réelle souffrance.

L'autonomie alimentaire en Corse est-elle un projet réaliste?

Moi je le pense. L'autonomie alimentaire des produits endémiques à la Corse une ligne directrice confiée par le président de l'exécutif et je vais m'y tenir. Par ailleurs, au niveau de l'alimentation du bétail, pour ce qui est du fourrage nous avons besoin de mille hectares supplémentaires pour la plantation. C'est dans mes engagements, j'ai trois ans pour trouver ces hectares, pour être autonome à ce niveau. Pour le reste nous avons déjà des filières qui marchent très bien et nous devons continuer à les développer pour d'une part être autonome mais aussi exporter. Nous devons aussi aider les petits exploitants à se diversifier et créer de la culture de niche. Aujourd'hui ça devient très difficile pour un exploitant de faire de la monoculture.

Certains exploitants agricoles, notamment les éleveurs porcins, critiquent la désignation de produits en AOP. Ces labels sont-ils finalement une bonne chose pour le développement?

Ces labels sont une très bonne chose, il faut continuer avec l'AOP et être très rigoureux avec ça. À côté de ça il y a les industriels qui doivent aussi avoir une marque, et au milieu de ça il y a ce qu'on appelle les fermiers. Certains d'entre eux élèvent leurs porcs ici et sont donc proches de l'AOP. Ils méritent eux aussi une marque pour vendre leur produit à leur juste valeur. Il y a la place pour les AOP, pour les fermiers et pour les industriels, il faut juste que le consommateur sache ce qu'il achète et ce qu'il mange.

Votre première sortie officielle en tant que président de l'Odarc s'est faite dans les villages sinistrés par les derniers incendies qui ont généré de grandes vagues de solidarité, notamment de Sardaigne où des éleveurs voulaient envoyer des chèvres. Ces chèvres ont été refusées, pourquoi?

Tout d'abord nous remercions nos voisins sardes pour ce geste mais nous sommes sur la valorisation d'animaux endémiques à la Corse. À cela s'ajoute le risque de problèmes sanitaires et les éleveurs n'ont pas manifesté de volonté de recevoir ces chèvres de Sardaigne. Aujourd'hui nous travaillons sur les animaux de race corse, l'Odarc a déjà des élevages d'espèces corses notamment de chevrettes corses à Altiani. Des choses sont déjà en place, il faut les accentuer. ■ Pierre PASQUALINI

« il faut arrêter de vivre avec des systèmes de rentes et aider les agriculteurs à produire plus. »

VOYAGE 2018 DE L'HERMIONE

LIBERTÉ ET SOLIDARITÉ HISSENT LA GRAND-VOILE

Partie de Rochefort le 30 janvier, l'Hermione, réplique de la frégate qui mena La Fayette à Boston en 1780, s'apprête à accomplir un périple de l'Atlantique vers la Méditerranée. À son bord, de jeunes marins volontaires issus d'horizons très divers mais déterminés à être Libres ensemble et à promouvoir des valeurs essentielles. Bastia sera la huitième escale méditerranéenne de leur voyage.



Photo Francis Latreille Association Hermione-La Fayette

Pas de doute, c'est un fameux trois-mâts. À plus d'un titre. Outre des caractéristiques peu communes aujourd'hui - 65m de long, une coque entièrement réalisée en chêne, 2200m² de voilure et 32 canons - la frégate *Hermione* retient également l'attention en raison de sa petite histoire, intimement liée à un grand moment de l'Histoire. Son nom est en effet associé à l'épopée du marquis de La Fayette, le « héros des deux mondes », artisan de la Guerre d'indépendance américaine. Il reste bien peu de choses du navire qui conduisit le jeune officier français vers Boston en 1780 puis accueillit à son bord le jeune Congrès américain en 1781. Sortie de l'arsenal de Rochefort en 1779, l'Hermione, réaffectée à l'escorte des navires marchands à partir de 1783, devait sombrer sans gloire à la fin de l'été 1793 au large du Croisic, par suite d'une erreur de pilotage. Des fouilles sous-marines conduites en 2005 ont toutefois permis de récupérer quelques pièces du mobilier de bord, ainsi qu'une ancre. L'histoire, en toute logique, aurait dû en rester là. Mais c'était compter sans la belle déraison d'un petit groupe de personnes éprises d'Histoire et de grands voiliers, dont l'académicien Erik Orsenna qui, en 1992, fonde l'association Hermione-La Fayette. L'objectif n'est rien moins que de reconstruire l'*Hermione*. Non dans une optique muséale, mais pour que cette réplique à l'identique soit, comme l'originale, apte à la navigation hauturière et transocéanique et puisse à terme entreprendre un voyage sur les traces de La Fayette. Un pari énorme, audacieux. Mais pas une gageure. Le projet reçoit le soutien de la ville de Rochefort, du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes. À la fois constructeur et armateur, l'association coordonne le financement et la communication et met en place une structure participative basée sur des membres actifs (ils sont plus de 4 000 aujourd'hui). Le chantier de construction, ouvert au public, démarre en 1997. Si le respect de l'authenticité est demeuré un souci constant, plusieurs modifications ont été apportées au plan initial conçu par l'ingénieur Henri Chevillard dit Chevillard Aîné. Ainsi, les six ancres de la frégate originelle ont été remplacées par deux de 1500 kg permettant d'avoir une meilleure tenue aux mouillages et l'interdiction de manœuvrer à la voile dans les ports a imposé de doter le navire de

*Matériel fixe servant à effectuer, sur un navire, les manœuvres et les opérations de manutention



deux propulseurs azimutaux à moteurs électriques. De plus, la version contemporaine de l'Hermione est équipée de tous les appareils de navigation modernes, de sanitaires et d'équipements de cuisine, d'un système d'assèchement et ses appareils* de mouillage ont été motorisés afin de rendre le navire opérationnel avec un équipage réduit à 80 personnes au lieu de plus de 200 au XVIII^e siècle. Les premiers essais en mer ont lieu en 2014, cependant qu'un équipage est formé. En 2015, l'*Hermione* nouvelle vogue vers Boston et l'association fixe pour objectif de lui faire entreprendre un « grand voyage » tous les trois ans.

Cette année Hermione-Lafayette s'associe à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour un périple de l'Atlantique vers la Méditerranée qui mettra en avant l'initiative Libres Ensemble, lancée par les jeunes de la francophonie en 2016: un mouvement citoyen qui promeut la paix, le respect, la solidarité, l'entraide... Au fil des escales, 350 marins volontaires, les gabiers, vont venir se relayer pour rejoindre l'équipage des 15 marins professionnels de l'Hermione. Une centaine sont issus de pays francophones. Qu'ils soient étudiants, salariés, chômeurs, la plupart ne viennent pas du milieu marin voire n'avaient jamais mis les pieds sur un bateau. Mais ils ont appris les termes de marine de l'époque, les phrases clés pour les manœuvres, les 280 points de tournage du bateau, les procédures d'établissement d'une voile, se sont préparés à la vie individuelle et collective en mer. Ils sont conscients qu'ils ne pourront avancer qu'ensemble. Partie de Rochefort ce 30 janvier, l'*Hermione* fera route vers la Méditerranée à compter du 20 février pour une série de 11 escales dans des villes portuaires partenaires. Chaque étape, organisée en étroite collaboration avec les villes hôtes est marquée par des visites guidées de la frégate, assurées par les gabiers, mais aussi par des conférences sur des thèmes tels que la diversité linguistique et culturelle, l'économie et l'entrepreneuriat, la formation, le développement durable, la mobilité des jeunes... Bastia sera la huitième halte méditerranéenne, du 27 au 29 avril. D'ici là, il sera possible de suivre la progression de l'*Hermione* sur son site et son blog. ■ PMP

Savoir + : www.hermione.com & www.hermione.com/blog-de-l-hermione



Photo Association Hermione-La Fayette

La sélection de la rédaction



La chambre de Marie Curie

Nous n'en avons souvent retenu qu'une image austère, voire désincarnée. Peut-être en raison des stéréotypes tenaces qui voudraient qu'un scientifique soit une personne à part, détachée des émotions et des contingences humaines. Alors une scientifique, au début du XXe siècle qui plus est, pensez donc ! Pourtant, n'en déplaise au regretté Pierre Desproges, celle qui fut la première femme à recevoir un prix Nobel et la seule, pour l'heure, à en avoir obtenu deux, n'eut pas pour seule préoccupation de passer le plus clair de son temps « à branlotter du radium ». Femme amoureuse, mère, puis jeune veuve, Marie Curie fut aussi celle qui durant la guerre de 1914-1918 risqua régulièrement sa vie près des lignes

de front au volant d'une des « petites Curies » qu'elle avait contribué à concevoir : des véhicules de tourisme équipés d'appareils de radiographie permettant d'éviter le transport des blessés et de les opérer au plus près et de façon plus précise grâce aux radios réalisées. C'est d'abord à l'amante que l'auteur et metteur en scène Filip Forgeau a choisi de s'attacher pour le dernier opus de sa série *Les chambres/portraits de femmes*, au cours de laquelle il a déjà évoqué Milena Jesenskà, Anaïs Nin, Rosa Luxemburg ou encore Adèle et Léopoldine Hugo. Il instaure ainsi une sorte de dialogue d'outre-tombe entre Marie et Pierre Curie, montrant le désarroi et le chagrin d'une femme amoureuse qui se remémore la complicité des longues journées de travail au laboratoire et l'exaltation des découvertes tout comme ces moments, plus intimes et plus banals mais tout aussi précieux, d'une vie de couple ordinaire. Avec Soizic Gourvil et Jean-Michel Fête. ■

Les 8 et 9 février, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



Empreintes

Le centre culturel Una Volta s'associe à la plateforme de mécénat HATSH, pour donner une plus grande visibilité à trois jeunes artistes repérées par cette start-up

culturelle. Camille Pozzo di Borgo, Ajaccienne, est en dernière année à l'École des Beaux-Arts de Paris. Passionnée par la nature, elle articule son travail autour de l'anatomie, principalement animale, en superposant les différentes couches organiques d'un être vivant afin de rendre le sujet translucide. L'utilisation de couleurs étrangères au milieu sauvage lui permet de créer une hybridation chez l'animal et une « dé-personnification » de l'homme. Diplômée avec les honneurs de l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie en 2013, Ewa Budka envisage l'empreinte comme une cicatrice, le résultat d'actions passées qui ont changé le cours des choses et laissent une trace indélébile. Pour son projet *The skin I have been living in*, elle a eu recours au procédé du mokulito, technique japonaise de lithographie sur bois, comme une métaphore du corps humain. Mathilde Vieille Grisard est étudiante à l'École nationale supérieure de photographie d'Arles. Son travail s'apparente au reportage social, mettant « en perpétuel questionnement » fragments de vie, de mémoire, de ressentis vécus, au sein d'une sorte de constellation où gravitent photographies, archives, écrits et dessins. Trois manières d'appréhender la question de l'être humain cherchant à laisser une trace de son passage sur terre. ■

Jusqu'au 16 février. Centre culturel Una Volta. ☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortencis

Lundi 05 Février

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h15 Les rencontres de Calenzana - 11h55 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Estivoce - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h20 Noob - 18h05 A votre Service - 18h40 La Tammorra - 19h05 Le patrimoine des orgues balanins - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres de Calenzana - 20h55 Le désir part-il en fumée? - 21h45 Zikspotting - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 08 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Moustapha Alassane, cinéaste du possible - 14h30 French Cowboys - 15h40 Délire Sur le Net - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Dans le miroir du fleuve - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Yande Codou Sene - 20h35 The Notwist - 21h50 La Tammorra - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 06 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Associ - 11h20 Zikspotting - 11h35 La Tammorra - 11h55 Délire Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 14h30 The Notwist - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Dans le miroir du fleuve - 20h35 Estivoce - 21h05 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 09 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Dans le miroir du fleuve - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Le patrimoine des orgues balanins - 13h10 La Tammorra - 13h35 Zikspotting - 14h30 Estivoce - 15h05 Les rencontres de Calenzana - 17h10 Noob - 18h15 Zikspotting - 18h30 French Cowboys - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Infadels - 21h10 Body and soul - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le désir part-il en fumée? - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 07 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Body and soul - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Dans le miroir du fleuve - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Infadels - 15h15 Le patrimoine des orgues balanins - 16h50 Noob - 17h10 Clips Musicaux - 17h30 Zikspotting - 17h45 Le désir part-il en fumée? - 18h35 Body and soul - 19h30 Nutiziale - 19h40 Moustapha Alassane, cinéaste du possible - 21h15 French Cowboys - 22h20 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises